



DECISION N° 2023-JO

Accord-cadre à bons de commande relatif à la
fourniture de pierres naturelles

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT ;

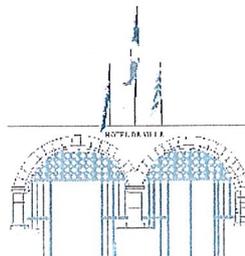
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre multi-attributaires concernant **la fourniture de pierres naturelles**.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14, du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Cet accord-cadre est estimé comme suit :

- Estimation annuelle HT : 500 000 €
- Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €
- Estimation annuelle du devis quantitatif estimatif HT : 343 110 €



- Délai maximum de livraison pour une commande inférieure à 40 000 € HT : 25 jours calendaires
- Délai maximum de livraison pour une commande comprise entre 40 000 € HT et 80 000 € HT : 35 jours calendaires
- Délai maximum de livraison pour une commande supérieure à 80 000 € HT : 45 jours calendaires.

Le montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction.

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le marché est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 31 août 2022, publié le 03 septembre 2022 au BOAMP et le 05 septembre 2022 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 03 octobre 2022 à 12h00 dernier délai.

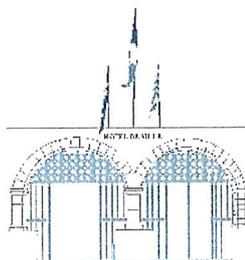
Une seule offre a été réceptionnée dans les délais.

Le candidat étant conforme administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de son offre selon les rapports présentés en annexe.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	65.0 %
2-Délais de livraison - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	10.0 %
3-Qualité des échantillons - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	25.0 %



Echantillons :

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats devaient fournir des échantillons de pierres naturelles conformes au descriptif joint au dossier de consultation.

Les échantillons devaient correspondre en tous points au type de pierres naturelles qui devront être livrées après attribution du contrat.

Au terme de la procédure, et lors de sa réunion du 20 octobre 2022, la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° du Code de la commande publique, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, comme suit :

- **L'entreprise GRANITARN**, 260 route du lac du merle, 81100 BURLATS, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 518 560 € HT, un délai de livraison de 25 jours calendaires pour une commande inférieure à 40 000 € HT, un délai de livraison de 35 jours calendaires pour une commande entre 40 000 € HT et 80 000 € HT, un délai de livraison de 45 jours calendaires pour une commande supérieure à 80 000 € HT, et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'approuver l'appel d'offres ouvert relatif à la **fourniture de pierres naturelles**.

ARTICLE 2 :

De signer l'accord-cadre avec la société suivante :

- **L'entreprise GRANITARN**, 260 route du lac du merle, 81 100 BURLATS.

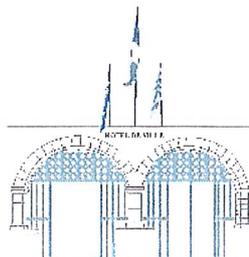
ARTICLE 3 :

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS, en date du 21 octobre 2022, que son offre a été retenue.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.



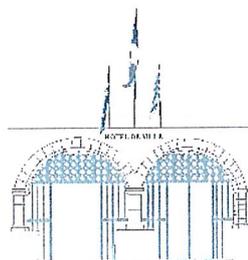
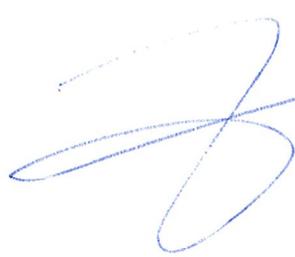
Fait à Perpignan, le - 5 JAN. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230105-164869-AU-1-1

Accusé reçu le :

Affiché le : - 5 JAN. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pierres naturelles

PERPIGNAN, LE 05 JAN. 2023

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES



Direction DGPU
Service DET
N° de consultation MARCO: 22MDGPUAO59

TYPE DE PROCEDURE ACCORD CADRE
Marché de: Fournitures

Date de publication: 02/09/2022
Date limite de réception des offres: 03/10/2022 à 12h

Nombre de lots et intitulés des lots: lot unique : Fournitures de pierres naturelles

Nombre de plis reçus 1

Date ouverture des plis: 06/10/2022

Candidatures non admises: néant

RAPPORT D'ANALYSE

Opération	OBJET DE LA CONSULTATION		
22MDGPUAO59	Fourniture de pierres naturelles		
Lot unique	Estimation € HT	343 110,00 €	
Critères de sélection	Prix	coefficient :	65%
	Qualité des échantillons	coefficient :	25%
	Délais	coefficient :	10%
			calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,65
			calcul : (1-note/10) x 0,25
			calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,1

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT	Après vérification	Note pondérée
GRANITARN	518 560,00 €	518 560,00 €	0,650
Moyenne des Offres	518 560,00 €	518 560,00 €	

2) Qualité des échantillons (notes à attribuer et motiver ongles suivant)

CANDIDATS	Critères		NOTE sur	Note pondérée
GRANITARN	Qualité des échantillons :	/20	/10	calcul : (1-note/10) x 0,25
		20,00	10,00	0,000

Les échantillons fournis par GRANITARN sont complets et conformes à la demande. Les fiches techniques fournies sont complètes et correspondent aux caractéristiques demandées.

3) Délais

CANDIDATS	Délai maximum:	25 jours calendaires (<40000€) 35 j cal. (entre 40000€ et 80000€) 45 J calendaires (>80000€)	Note pondérée
		calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,1	
	Délai après vérification (total)		
GRANITARN	25j - 35j - 45j	25j - 35j - 45j	0,100

Vérification des offres: Pas d'erreur d'opération, ni de discordance entre les pièces de l'offre

Offres suspectées d'être anormalement basses: Aucune offre financière n'est anormalement basse

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées Néant

Conclusion: L'offre de la seule entreprise soumissionnaire est acceptable

Déroulement de la négociation:

Sans objet

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais : néant

Classement des offres après négociation

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Valeur technique	Délais	Classement		
GRANITARN	0,650	0,000	0,100	1	0,750	1

Proposition: Le service propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise **GRANITARN** pour un montant total de 518 560 euros HT avec un délai de réalisation total de 25 calendaires pour une commande de moins de 40000 €, de 35 jours calendaires pour une commande comprise entre 40000 € et 80000 €, de 45 jours calendaires pour une commande supérieure à 80000 €, et qui est économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement des offres. Notre estimation était sous-évaluée, à cause de prix nouveaux que nous avons sous-estimés et de quantitatifs pas assez réalistes dans le DQE sur une opération réelle type Aménagement de la Place Rigaud, une comparaison entre les prix de l'ancien marché de 2018 et ceux de GRANITARN en 2022 montre une augmentation de 13,5% (alors que l'indice de révision entre 2018 et 2022 inclut une augmentation de 10,6%).

Signature directeur

L'ingénieur HORS classe
Directeur des Grands Projets Urbains

Patrice LAFARGUE

Signature élu délégué

pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Monsieur Rômi GENIS

ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ APRES NEGOCIATION

LOT	Désignation	ATTRIBUTAIRES	Offre de prix	Estimation MOE	Δ	Ecart %
						%
1	Fournitures de pierres naturelles	GRANITARN	518 560,00 €	343 110,00 €	175 450,00 €	51,14%
			518 560,00 €	343 110,00 €	175 450,00 €	51,14%